

États-Unis et Canada
Première phéromone homologuée dans le cadre du
Programme d'examen conjoint de l'Accord de
libre-échange nord-américain

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis ont simultanément homologué la phéromone du perce-pousse du pin, un produit mis au point par Bedoukian Research Inc. (matière active) et 3M Canada (produit final). C'est la première phéromone à être homologuée en vertu du Programme d'examen conjoint du Groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides. Première phéromone homologuée en vue de son utilisation en foresterie au Canada, et premier produit homologué au Canada pour lutter contre le perce-pousse du pin, elle sera un outil précieux pour les gestionnaires de la lutte antiparasitaire en vue de protéger les pinèdes et les régions boisées contre les dommages causés par cet insecte. Le produit sera disponible dans les deux pays cet été.

(also available in English)

Le 23 avril 1999

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Wayne Ormrod, Chef de l'homologation

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Santé Canada

I.A. 6606D1

2250, promenade Riverside

Ottawa (Ontario)

K1A 0K9

Internet : wormrod@pmra-arla.hc-sc.gc.ca

<http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/>

Télécopieur : (613) 736-3707

Service de renseignements :

1-800-267-6315 ou (613) 736-3799

Ce biopesticide homologué après examen conjoint offre aux gestionnaires forestiers leur première chance d'utiliser un nouveau type de produit antiparasitaire important. L'expérience de cet examen conjoint a également permis de perfectionner le processus d'harmonisation des exigences en matière de données entre le Canada et les É.-U., ce qui devrait hâter davantage les examens conjoints des biopesticides. Les phéromones agissent en modifiant le comportement des espèces parasites plutôt qu'en les tuant et leur action est plus ciblée que celle des insecticides conventionnels. Elles sont utilisées à des concentrations qui se rapprochent de celles qu'on trouve dans la nature, et elles se dissipent rapidement. La plupart des produits à base de phéromones devraient donc présenter un faible risque pour la santé humaine et pour l'environnement comparativement aux pesticides conventionnels.

Les examens conjoints sont un élément clé du processus innovateur d'harmonisation internationale de la réglementation des pesticides en cours entre le Canada, les É.-U. et le Mexique dans le cadre de l'ALENA.

Les examens conjoints :

- favorisent l'homologation de nouveaux produits antiparasitaires plus sécuritaires à la fois aux É.-U. et au Canada;
- accroissent l'efficacité et l'harmonisation des processus d'homologation;
- donnent un accès plus équitable aux outils de lutte antiparasitaire.

Le processus d'examen conjoint continue d'évoluer et de prendre de l'expansion. On s'attend à ce qu'il y ait plusieurs autres demandes d'examen conjoint et de travail partagé au cours de la prochaine année. Les lignes directrices relatives aux examens conjoints se trouvent à l'adresse Internet de l'ARLA, au <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/qinter2-f.html>.

À l'heure actuelle, les examens conjoints se limitent aux produits chimiques et aux biopesticides à risques réduits (agents microbiens et phéromones). Cette contrainte est nécessaire pour limiter le volume de travail au cours des étapes préliminaires, alors que le processus et les procédures sont en train d'être raffinés. L'objectif à plus long terme est de faire des examens conjoints une pratique opérationnelle courante de l'homologation des pesticides en Amérique du Nord.